

EAUX VIVES

**Sauvons les derniers  
espaces naturels  
d'eaux vives**

# UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

**DES GLACIERS AUX RIVIÈRES DE MOYENNES ALTITUDES, LES ESPACES NATURELS D'EAUX VIVES (ENEV) FAÇONNENT LA MONTAGNE. PAR LEUR DIVERSITÉ, ILS FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA GLOBALITÉ ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE, SOCIO-ÉCONOMIQUE, CULTURELLE ET SYMBOLIQUE DE NOS MASSIFS.**

De tout temps redoutée par l'homme, pourtant essentielle à sa vie, l'eau constitue le breuvage, le vivier, le fertilisant mais aussi la force et l'énergie pour ses activités. Ces dons essentiels ont engendré des usages dont certains ont pris le pas sur d'autres. A présent, les bénéficiaires s'accrochent à ce qu'ils considèrent comme une priorité, un droit d'exploitation « historique ». C'est ainsi que beaucoup justifient encore certains aménagements monosectoriels de cours d'eau au détriment de leur situation environnementale et de leur rythme comme de leur fonction naturelle.

Si l'enjeu de l'état écologique et sanitaire de l'eau bénéficie aujourd'hui d'une prise de conscience salutaire des pouvoirs publics et des collectivités locales, les résultats encourageant obtenus dans ce domaine, ainsi que le caractère prétendument renouvelable des ressources en eau, ne doivent pas masquer les méfaits liés à l'artificialisation à grande échelle des espaces d'eaux vives. En particulier, les têtes de bassin sont parfois "orphelines" vis à vis de cette prise de conscience. On peut entre autres citer les pressions suivantes, non de par leur existence —les usages sont souvent légitimes— mais de par leurs excès :

- ▶ **MULTIPLICATION DES INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES DE TOUTES PUISSANCES EN DES TEMPS DE FUITE EN AVANT SUR LE PLAN DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, FUITE EN AVANT QUI PERDURE MALGRÉ L'ÉVOLUTION DES DISCOURS ET INTENTIONS ;**
- ▶ **CAPTAGE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DES EAUX D'ÉTIAGE POUR L'ENNEIGEMENT ARTIFICIEL DES PISTES DE SKI ;**
- ▶ **CROISSANCE CONTINUE DES ENDIGUEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TOUTE NATURE ACCOMPAGNANT UNE URBANISATION PEU MAÎTRISÉE DES ESPACES MONTAGNARDS ;**

- ▶ **EXTENSION DES CAPACITÉS DE DÉRIVATION POUR L'IRRIGATION D'UNE AGRICULTURE PARFOIS PEU RAISONNÉE ET MAL ADAPTÉE À NOS MONTAGNES.**

Par ailleurs, les restrictions d'accès aux espaces d'eaux vives, essentiellement pour des raisons de « sécurité », se multiplient, alors que sur certains sites, la surfréquentation touristique et les activités de loisirs nautiques plus ou moins bien gérées posent problème.

Voilà quelques-unes des principales menaces qui pèsent sur les derniers espaces d'eaux vives et sur ceux qui souhaitent les fréquenter de manière autonome et responsable.

Parce qu'elle touche à l'équilibre de l'espace montagnard, parce qu'elle autorise la vie comme l'épanouissement de l'homme en montagne, l'eau vive dans tous ses états témoigne plus que jamais du regard porté par notre société sur son environnement et ses ressources. La place et l'état de l'eau vive aujourd'hui illustrent et interrogent le rôle et la responsabilité de l'homme, ses activités passées et présentes comme son devenir. Œuvrer à la sauvegarde des derniers espaces naturels d'eaux vives, soutenir les actions de requalification environnementale et paysagère des rivières aménagées au-delà du raisonnable, défigurées et polluées, militer pour une gestion raisonnée de leurs ressources, lutter contre l'artificialisation des cours d'eau et les limitations d'accès, c'est participer au combat pour la préservation des montagnes et de leurs vallées.

Parce que ces espaces d'eaux vives préservés portent en eux un véritable potentiel, au niveau du tourisme pictural et récréatif, mais aussi en terme de diversité physique et biologique, ils doivent devenir l'enjeu d'une véritable politique territoriale à l'échelle appropriée.



# LES ENJEUX ACTUELS DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

Les espaces d'eaux vives contribuent activement au bouquet énergétique national. 94 % de la puissance hydroélectrique est déjà exploitée, le reste étant jugé peu productif ou correspondant à des sites protégés. Dans un contexte d'augmentation constante des consommations, le développement de nouveaux projets hydroélectriques de toutes dimensions confirme une logique de surproduction/surconsommation au risque de détruire les tous derniers ENEV, sans pour autant répondre aux enjeux énergétiques globaux ni même à la

**94 % DE LA PUISSANCE HYDRO-ÉLECTRIQUE EST DÉJÀ EXPLOITÉE, LE RESTE ÉTANT JUGÉ PEU PRODUCTIF OU CORRESPONDANT À DES SITES PROTÉGÉS.**

réduction significative de la part des énergies à risque tel le nucléaire. La seule augmentation de la consommation du secteur résidentiel en 2006 par rapport à 2005 représentait l'équivalent du potentiel hydroélectrique des cours d'eau non équipés à la même époque. Au nom d'un développement apparemment vertueux des énergies renouvelables, la directive-cadre européenne sur les énergies renouvelables (DENR), mais aussi la « loi une » issue du Grenelle de l'environnement doublée du plan de relance de la production hydroélectrique, risquent de relancer l'aménagement des cours d'eau. Ces textes remettent également en cause, en favorisant un déclassement des cours d'eau amont, les règles de lâchers des barrages existants qui, dans certains cas, permettaient

de reconstituer les variations de débits saisonniers. Ces ambitions peinent cependant à masquer les motivations essentiellement économiques à court terme des usiniers (rentabilité financière entre 7 et 15 % !), ou fiscales des collectivités locales. Ces perspectives sont dramatiques en matière d'artificialisation des espaces d'eaux vives et des espaces montagnards où se concentre l'essentiel des installations.

A contrario, la DCEau et la LEMA poussent à protéger ces ENEV, y compris dans les secteurs déjà aménagés avec le développement programmé des régimes dits réservés (débits non dérivables, non stockables...). L'équilibre entre ces deux contraires doit passer, comme la loi l'impose de longue date, par un processus de type SAGE ou équivalent, lequel doit respecter le SDAGE et la DCEau. Mais l'expérience montre que bien des lois ne sont pas appliquées, ou que les décisions ne sont pas respectées, ou ne le sont pas durablement.

Une gestion durable du patrimoine aquatique se doit de prendre en compte la totalité des usages, ceux notamment liés au tourisme, et pas seulement les enjeux énergétiques.

## ÉNERGIE RENOUVELABLE, ÉNERGIE SANS IMPACT ?

Cours d'eau asséchés, barrés, captés, perturbés, endigués, l'hydroélectricité induit des dégâts irréremédiables pour les écosystèmes fragiles des rivières de montagne. Les normes environnementales peinent à nuancer les perturbations de toutes sortes. Le fonctionnement des installations hydrauliques induit des modifications brutales des débits,

des rythmes de charriage comme des compositions chimiques et sédimentaires des eaux. Les équipements hydroélectriques nécessitent de nombreux aménagements complémentaires, induisant souvent des perturbations environnementales et paysagères non négligeables pour nos massifs.



DÉBIT RÉ  
PASSAGE IN  
DANGER D

PÊCHE INT



# UNE ARTIFICIALISATION GALOPANTE POUR DE RARES BONS EXEMPLES

**LES PRESSIONS SUR LES DERNIERS ENEV SONT AUJOURD'HUI TRÈS FORTES ; LES TENSIONS ENTRE AMÉNAGEURS ET USAGERS DE L'EAU SONT PLUS SENSIBLES QUE JAMAIS. LES LÉGISLATIONS VISANT À PROTÉGER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES ENEV COMME LA DIVERSITÉ DES USAGES PEINENT À ÊTRE RESPECTÉES SOUS LA PRESSION CONTINUE DES LOBBIES DE L'INDUSTRIE, DU BTP ET DE CERTAINES COLLECTIVITÉS. AU-DELÀ DES PERTURBATIONS ENVIRONNEMENTALES, LES AMÉNAGEMENTS ENTRAÎNENT UNE PRIVATISATION DE L'ESPACE PUBLIC CONTRAIRE À L'ÉQUILIBRE DES USAGES. DANS BIEN DES VALLÉES, LA PÊCHE, LES SPORTS D'EAU VIVE, VOIRE LES ACTIVITÉS PLUS CONTEMPLATIVES, SONT INENVISAGEABLES DU POINT DE VUE DU DROIT. UN ÉQUIPEMENT INDIUIT PARFOIS DES INTERDICTIONS D'ACCÈS SUR PLUSIEURS KILOMÈTRES, Y COMPRIS POUR LE SIMPLE RANDONNEUR. PETIT TOUR D'HORIZON, AVEC DE BONS ET DE MAUVAIS EXEMPLES...**

## LE GYR : UN TORRENT SOUS PERPÉTUELLE MENACE

Le Gyr (Hautes-Alpes) fait régulièrement l'objet de projets hydroélectriques. Les quatre kilomètres de ce torrent glaciaire sont les tous derniers quasi naturels en Vallouise. Le dernier promoteur déclaré (2006), qui depuis semble avoir abandonné son projet face aux contestations, notamment des professionnels des sports d'eaux-vives, spéculait sur une production de 10 GWh par an, soit l'équivalent de 300 maisons isolées et équipées de capteurs solaires (20 m<sup>2</sup>) ou themiques (10 m<sup>2</sup>).

## LA SANTOIRE OU LES LIMITES DE RÉGLEMENTATIONS CONTRADICTOIRES...

La Santoire prend sa source au pied du puy Mary, dans le PNR des Volcans d'Auvergne. Cette rivière sauvage présente des eaux de bonne qualité et une faune exceptionnelle. Classée « en bon état » au titre de la DCEau, elle fait partie des cours d'eau à préserver en priorité. Cette priorité a été rapidement négligée au profit d'une autre —plus juteuse— à travers un projet hydroélectrique très controversé, se référant lui au Plan national de relance de la production hydroélectrique et à la directive-cadre européenne sur les énergies.

## SACRIFIER LE RIZZANESE POUR DU BÉTON

Une des grandes idées ayant conduit à la création d'un barrage sur le Rizzanese est de favoriser l'autonomie énergétique de la Corse. On sacrifie ainsi l'une des plus belles veines d'eau et de vie de l'île de Beauté, sans avoir ne serait-ce qu'envisagé une alternative prenant en compte l'énergie solaire ou les problèmes de surconsommation. Tout cela pour ne fournir que 4 % des besoins de l'île... Les 130 millions d'euros que rapportera la construction de l'ouvrage au secteur du BTP ne sont sans doute pas étrangers à l'option choisie.

## LE GUIL

Les gorges du Guil sont parmi les plus belles des Alpes du Sud. Coupé en deux par le barrage de Maison du Roy, le Guil n'en demeure pas moins un support de développement touristique incontestable pour la région. Sous l'égide du PNR du Queyras, des actions visant à amoindrir les incidences des activités de nature sur le milieu ont été mises en œuvre, organisant par exemple les chemins d'accès à la rivière.

## LE VÉNÉON : SUPPORT DE DIVERSIFICATION MÉDIATIQUE ET TOURISTIQUE

La vallée du Vénéon (Isère) est une terre historique d'alpinisme. Conscient de la nécessité de diversifier ses atouts, la mairie de Saint-Christophe-en-Oisans et l'office du tourisme du Haut-Vénéon soutiennent activement les activités douces valorisant le Vénéon. En quelques années, ce torrent glaciaire est devenu une destination « eaux vives » réputée internationalement. Le Vénéon permet à la vallée de se distinguer, de témoigner d'une véritable qualité environnementale et d'apporter un complément d'activité lors des saisons moins favorables à l'alpinisme.

## LA HAUTE DOURBIE : L'ARCHÉTYPE DE L'ESPACE D'EAUX VIVES À PRÉSERVER

La Dourbie prend sa source sur le plateau de l'Aigoual (Gard), dans le Parc national des Cévennes. Déroulant son cours au milieu de prairies et de bois de hêtres magnifiques, jusqu'au village de Dourbies, elle s'enfonce ensuite dans un dédale de gorges très difficiles. Leurs parcours en kayak a correspondu au franchissement d'un seuil en terme d'engagement. Kayakistes et castors s'y côtoient en bonne entente, la difficulté limitant la fréquentation à quelques descentes par an. Cette rivière doit néanmoins faire l'objet de la plus grande attention de la part de tous. Sa partie basse est plus adaptée à une fréquentation grand public et fait l'objet d'une offre touristique raisonnée.

SERVÉ  
TERDIT  
E MORT

ERDITE

# QUE FAIRE...



## ... POUR QUE VIVENT LES ESPACES D'EAUX VIVES ?

**LA PREMIÈRE TÂCHE EST DE COMMUNIQUER SANS RELÂCHE SUR LES RÉALITÉS ET LES POTENTIALITÉS DES ENEV. CE DOCUMENT Y CONTRIBUE, ET LES PAGES PRÉCÉDENTES FOURNISSENT DES ÉLÉMENTS CONCRETS. IL PEUT ÊTRE RÉGULIÈREMENT DIFFUSÉ PAR TOUS LES MEMBRES, ET SERA MIS À JOUR ET COMPLÉTÉ PÉRIODIQUEMENT.**

### SOUTENIR LEUR RÉALITÉ PATRIMONIALE

Pour les aspects aquatiques des ENEV, les structures en charge de la gestion des eaux et de leurs milieux (SDAGE, les SAGEs, etc.) ont des représentations où siègent des élus territoriaux et des représentants des usagers et citoyens ordinaires : pour les contacter, s'adresser aux agences de l'eau (comité de bassin), aux sièges ou aux délégations inter-régionales. La DCEau, et sa déclinaison française, dont la récente LEMA, imposent à ces institutions des consultations périodiques du public. Le comité de bassin, qui prépare son SDAGE, et approuve ses SAGEs, comprend des représentants qui peuvent faire connaître les besoins des milieux aquatiques amonts, ainsi que ceux des pratiquants de sports d'eaux vives.

Par ailleurs, une campagne de nettoyage des cours d'eau et de sensibilisation sur l'urgence de préserver les derniers espaces d'eaux vives a débuté. Nous mettons à ce titre une exposition à votre disposition (contacter le secrétariat de MW).

### FAVORISER LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET AUTONOMES

Pour les aspects pratiques de loisir sportif, il faut mettre en avant un enjeu nouveau : le besoin de re-développer des pratiques équilibrantes. Face au développement des comportements de consommation passive et d'activités motorisées, une pratique active et naturelle, comme un parcours en ENEV, est sociologi-

quement et humainement intéressante. Elle ne sera sans doute jamais une pratique de masse, à cause de ses exigences physiques et de son engagement. Mais c'est une pratique emblématique qui peut jouer un rôle de révélateur dans la société. Là aussi, pour mieux se faire entendre des élus et des riverains, nous travaillerons avec les fédérations de pratiquants (randonneurs, navigants, pêcheurs...).

### RESPECTER UNE DÉONTOLOGIE DE PRATIQUE SPORTIVE DURABLE

Il n'y a pas que les hydroélectriciens, les irrigants, les cultivateurs de neige et les aménageurs en bord de rivière qui attendent à l'intégrité des ENEV. Des pratiquants irresponsables ou inconscients peuvent aussi compromettre, directement ou non, ce patrimoine et son bon fonctionnement. Il en est ainsi des pratiquants qui souillent un site en abandonnant leurs déchets, de ceux qui ne respectent pas les autres usagers. Des pratiques de compétition non maîtrisées ou non réfléchies tournent vite au cirque médiatique envahissant, bruyant, polluant. Ces pratiques sont en outre structurellement faibles au regard des enjeux financiers, hors intérêt général, qui les concernent. MW a l'intention de contribuer à codéfinir, avec ses partenaires, puis à largement diffuser une charte à ce sujet, avec l'objectif qu'elle soit reprise en haut lieu et chez les élus en charge de la gestion durable de leurs territoires.

## LES SIGLES

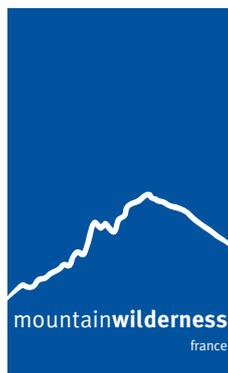
**SDAGE** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, à l'échelle des grands bassins fluviaux, avec son comité de bassin (« parlement de bassin ») ; en cours pour l'échéance 2015 de bon état des milieux aquatiques, puis à réviser et mettre à jour pour les échéances 2022 et 2029.

**SAGE**, et sa **CLE** : déclinaison locale du précédent, à l'échelle d'une rivière ou d'un ensemble de têtes de bassin, avec sa commission locale de l'eau, « parlement » local.

**DCEau** : directive-cadre européenne sur l'eau, loi-cadre déclinée en législation française via, entre autres, les SDAGE, les SAGE et la LEMA.

**LEMA** : loi sur l'eau et les milieux aquatiques.





veille au maintien des équilibres

LA MONTAGNE ABRITE HOMMES ET MILIEUX NATURELS

remet en cause les pratiques déraisonnables

LA MONTAGNE N'EST PAS À VENDRE

propose des approches douces pour la montagne

LA MONTAGNE EST UN ESPACE FRAGILE

5, PLACE BIR-HAKEIM - 38000 GRENOBLE - TÉL. 04 76 01 89 08 - FAX. 04 76 01 89 07  
[www.france.mountainwilderness.org](http://www.france.mountainwilderness.org) - [france@mountainwilderness.org](mailto:france@mountainwilderness.org)

ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVEC LE SOUTIEN DE



ISBN : 2-9519510-7-8  
© MOUNTAIN WILDERNESS  
DÉPÔT LÉGAL : DÉCEMBRE 2008